



## Contrat de travail

-----  
Par Mariej

Bonjour,

Je suis en CDI dans une SARL A (5ans) je n'ai pas de clause de mobilité dans mon contrat, mon employeur à une autre SARL B qui ont toutes les deux la même activité et sont dans la même ville.

La SARL A à un contrat de sous-traitance avec la SARL B pour que celle-ci lui prête du personnel, en retour la SARL B lui facture. Car la SARL A n'a que deux employés.

Mon employeur peut-il m'envoyer travailler dans son autre SARL, la B ?  
Peut-il me faire faire les astreintes des deux SARL?

Merci